

**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**ENTRE LA VILLE DE LA TESTE DE BUCH ET LES JEUNES DU CAPTALAT**  
**- section Gymnastique - SAISON SPORTIVE 2022-2023 -**

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

La Ville de LA TESTE DE BUCH a souhaité, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive, formaliser par une convention l'ensemble des interventions et relations qui existent entre la Ville et l'Association « Les Jeunes du Captalat ». Cette convention définit les engagements réciproques de chacune des parties, ainsi que les modalités de contrôle de ces engagements.

Elle précise les relations administratives entre l'association « Les Jeunes du Captalat » et les services municipaux, de manière à faciliter la communication au-delà de la mise à disposition d'équipements. Elle traduit l'intérêt que la Ville porte à l'Association « Les Jeunes du Captalat » et témoigne de l'engagement de celle-ci à accompagner le développement de ses activités sportives.

La Convention de Partenariat proposée aux « Jeunes du Captalat » en 2022/2023 permet de valider les relations de partenariat avec la ville et plus particulièrement l'utilisation de la salle de Gymnastique de la Plaine des sports et de loisirs Gilbert MOGA.

La présente convention prendra effet à compter du **1<sup>er</sup> Juillet 2022** et prendra fin le **30 Juin 2023**.

**1/ Commentaire sur l'Association des Jeunes du Captalat :**

**359** Adhérents au club dont **295** jeunes de moins de 18 ans

Le niveau de pratique en compétition est National pour les filles et inter-régional et National pour les garçons.

La mise à disposition du nouveau gymnase permet la création de nouvelles sections :

- Bébé Gym, Eveil Gym, Ecole de Gym, Gym Acrobatique,
- Trampoline, Acrosport, Gym Adultes et Gym Santé Sénior, Handi gym, Team gym,
- 6 éducateurs sont salariés de l'Association, dont 2 emplois aidés.

Plusieurs compétitions de Niveaux Régionales sont organisées par « les Jeunes du Captalat » tout au long de la saison sportive.

Le club participe également aux grandes manifestations de la Ville (Fête du Port, Forum des Associations).

**2/ LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE :**

La Ville s'engage à mettre à disposition, **à titre gracieux**, la salle de gymnastique implantée sur la Plaine des Sports Gilbert MOGA.

De plus, la ville s'engage également à :

- Mettre à disposition des équipements, du matériel, pour les opérations de promotion selon les règles définies par la Ville pour les Associations Testerines.
- Aider par des moyens de promotion et communication « Les Jeunes du Captalat ».
- La Ville prendra à sa charge les assurances concernant les risques qui incombent au propriétaire et notamment de l'équipement en conformité avec les règles de sécurité en vigueur.

### **3/ LES ENGAGEMENTS DES « JEUNES DU CAPTALAT » :**

Il est à noter que la Présidente est : Madame DOMINGUES Monique,

- Le Vice-Président : M. PIGEON Jean-Louis
  - Le Secrétaire : Mme DARRIGADE Emma
  - La Trésorière : Mme FERNANDEZ Régine
- L'Association s'engage à affecter la subvention aux financements des actions présentant un caractère d'intérêt général pour le développement de l'activité sportive et le bon fonctionnement de l'Association.
- Le dossier de demande de subvention doit être adressé à la ville avant le 30 juin de l'année précédente, accompagné de toutes les pièces administratives et comptables.

Concernant les équipements sportifs mis à disposition par la ville, l'Association « Les Jeunes du Captalat » s'engage, plus particulièrement à :

- Assurer la responsabilité et la surveillance de ceux-ci,
- Souscrire obligatoirement une assurance appropriée concernant les risques nés de l'activité,
- Interdire l'utilisation de ces équipements à des fins commerciales où Marchandes, y compris dans le cadre de la sous-location,

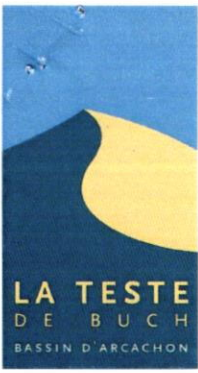
Cette présente convention n'est pas reconductible.

Elle pourra être renouvelée par une nouvelle convention d'une durée d'un an, l'objectif étant d'être en conformité avec la temporalité de la saison sportive.

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci. Cette convention pourra être résiliée à tout moment en cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention.

La délibération a donc pour objet de :

- APPROUVER les termes de la convention de partenariat avec l'Association Les Jeunes du Captalat - section Gymnastique,
- AUTORISER Monsieur le Maire à SIGNER la convention de partenariat pour la saison sportive 2022/2023 jointe à la présente délibération.



**CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LA VILLE DE LA TESTE DE BUCH ET  
LES JEUNES DU CAPTALAT – SECTION GYMNASTIQUE –**

**Saison sportive 2022/2023**

**PREAMBULE :**

Considérant que le sport représente un vecteur important de la vie sociale, économique et culturelle de la Ville, qu'il porte en lui des valeurs éducatives pour les jeunes Testerins de par les qualités de rigueur, de volonté et de persévérance qu'il requiert.

Considérant que l'Association « Les Jeunes du Captalat – Section Gymnastique », ancrée dans le tissu associatif testerin, participe à la promotion de la Ville de la Teste de Buch, à son animation et contribue à son développement territorial.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive, la Ville de La Teste de Buch a souhaité formaliser par la présente convention de partenariat l'ensemble des interventions et relations existantes avec l'Association « Les Jeunes du Captalat – Section Gymnastique ».

**ENTRE**

La Ville de La Teste de Buch, 1 Esplanade Edmond Doré 33260 LA TESTE DE BUCH, représentée par son Maire, dûment habilité, Monsieur Patrick DAVET, en exécution d'une délibération du Conseil municipal du **28 juin 2022**,

Ci-après nommée « la Ville »,

D'une part,

**Et**

L'Association Les Jeunes du Captalat – Section Gymnastique ayant son siège social Plaine des Sports Gilbert MOGA - 33260 LA TESTE DE BUCH - représentée par sa Présidente, dûment habilitée, Madame Monique DOMINGUES,

Ci-après nommée « l'Association »

D'autre part,